Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fin du litige entre Michel Hoffman, l'Administrateur unique & provisoire de la FAREAS et l'Etat de Vaud

L'Administrateur unique & provisoire de la FAREAS et l'Etat de Vaud d'une part, Michel Hoffman d'autre part, ont décidé de mettre fin au litige qui les a opposés. A cet effet, une convention relative à la fin des rapports de travail entre M. Hoffman et la FAREAS a été conclue.

Dans cette convention, l'Etat de Vaud déclare que sa décision de demander à Michel Hoffman sa démission du poste de directeur de la FAREAS était motivée par des divergences sur la stratégie et sur certains buts opérationnels et financiers à atteindre pour la FAREAS. Il y rappelle que la probité et les compétences professionnelles de M. Hoffman n'étaient nullement en cause et que si le chef du DIRE a pu, par ses déclarations, laisser entendre qu'il en allait autrement, il présente ses excuses à M. Hoffman.

Ce faisant, la FAREAS s'engage à verser à Michel Hoffman une indemnité de 79'700 francs, soit l'équivalant de six mois de salaire. L'Etat de Vaud s'engage à lui verser une somme forfaitaire de Fr. 30'000.-. Ces montants seront versés sur instruction de Michel Hoffman directement en faveur de :

- l'association humanitaire Vivere à Lausanne à concurrence de Fr. 87'600.-

- du Service d'aide juridique aux exilé-e-s (SAJE) à Lausanne, à concurrence de Fr. 10'900.-

- du Point d'appui à Lausanne, à concurrence de Fr. 10'900.-

De son côté, M. Hoffman déclare avoir pris acte que vu les circonstances, sa réintégration en qualité de directeur de la FAREAS n'est pas possible et, en conséquence, y renonce.

Lausanne, le 21 avril 2004